

BUDGET PREVISIONNEL ¹

DEPENSES ²		RECETTES	
Frais de location ^(a)		Autofinancement	
Machines pop corn et barbe à papa	100		
Frais de transport ^(b)		Participation des personnes ^(d)	
artistes	200	Entrée	3200
Boissons et alimentation		Achat de repas et boissons	150
Boisson	165.52	Tombola	150
alimentation	271.39		
		Autres financements	
		Dons	
Achat de fournitures ^(c)			
fournitures	182.06		
Lot tombola	306.33		
Assurance	50		
Tracts, affiches	153.60		
		Aide demandée au PIC	1500
Taxes (SACEM)	121.67		
Divers	190.91		
Valorisation du bénévolat		Don des bénévoles	
Sous-total des dépenses engagées	...1741.48...		
Financement d'un autre projet ^(e)			
Soins pour Dounia	3258.52		
Total	...5000...	Total	5000...

¹ **Ne pas inscrire les centimes**

² **Joindre impérativement les devis**

(a) Si le local d'une association est utilisé, assurez-vous que celle-ci est protégée pour accueillir votre événement.

(b) Pour les voyages collectifs, le Règlement intérieur indique les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement ;
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents) ;
- être couverts par une assurance ;
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle.

(c) Ce poste exclu les investissements matériels ; seuls les consommables et petits matériels servant à organiser l'action (papier, colle, etc.) sont pris en compte.

(d) La contribution financière ou matérielle des participants bénéficiaires du projet est indispensable. Cette participation doit représenter au moins 10 % du montant de l'aide demandée au PIC.

(e) Si des bénéfices générés par l'action sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il est impératif d'en indiquer le montant.

SIGNATURES DES PORTEURS DU PROJET Fait à : Date :/...../.....